

VOL 92 | N° 1 | MARS 2021 ISSN 1370-4788

Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Le déploiement des Communs, un modèle alternatif ou une nécessité ?

Editeurs invités : PHILIPPE BANCE et JERÔME SCHOENMAECKERS

Sommaire du numéro spécial

Introduction : Le rôle grandissant et la diversité des formes de communs pour la production et la préservation des biens et services essentiels. de PHILIPPE BANCE et JERÔME SCHOENMAECKERS

Social and solidarity economy and social and solidarity commons : Towards the (re)discovery of an ethic of the common good? de ANDREA SALUSTRI

Commons and cooperatives: A new governance of collective action d'ALEXANDRE GUTTMANN

Cooperative conversion and communalization: Closely observed interactions between the material and the mental de HERVÉ CHARMETTANT et YVAN RENOÛ :

Résilience d'une méta-organisation : Le cas d'un commun de l'alimentation d'ALEXANDRINE LAPOUTTE

Elements of the institutionalization process of the forest and pasture commons in Romania as particular forms of social economy d'IRINA-SÎNZIANA OPINCARU

Do socially motivated self-help groups perform better? Exploring determinants of micro-credit groups' performance in Eastern India d'ANIRBAN PAL et PIYUSH KUMAR SINGH

Public good, collective action and financial regulation de FARUK ULGEN

Le rôle grandissant et la diversité des formes de communs pour la production et la préservation des biens et services essentiels

Philippe Bance

Université des Antilles, Pôle Martinique, France et Président du Conseil Scientifique international du CIRIEC

et

Jérôme Schoenmaeckers

Université de Liège et Haute Ecole de la Ville de Liège, Belgique et CIRIEC Belgique

Le thème des communs rencontre un intérêt croissant dans la littérature des sciences économiques et de gestion, ainsi que dans celle des disciplines de la sociologie et la philosophie comme le montrent par exemple les travaux de Dardot et Laval (2014). Cet intérêt peut s'expliquer par des avancées théoriques mais aussi par le développement de pratiques multiformes qui visent non seulement à initier de nouvelles formes de gouvernance mais aussi le déploiement d'activités permettant d'offrir un accès ouvert et partagé aux biens communs. Fort de sa longue tradition d'étude des organisations et des formes de gouvernance au service de l'intérêt collectif dans le domaine de l'économie publique et de l'économie sociale, le CIRIEC s'inscrit dans cette démarche de promotion des avancées théoriques et pratiques pouvant contribuer à un déploiement bénéfique des biens publics et des biens communs. Un livre sur la coproduction de biens publics et de communs (CIRIEC, Bance, 2018) tout comme la conférence du CIRIEC sur l'économie sociale qui s'est tenue à Bucarest en 2019 ont mené récemment de telles analyses. Ce numéro spécial des Annales de l'économie publique sociale et coopérative s'inscrit dans la continuité de cette recherche en se concentrant notamment sur la question de la variété de communs offrant un accès ouvert et partagé aux biens et services essentiels.

1. L'importance croissante de la thématique des communs

Selon Coriat (2020), la pandémie de SRAS-Cov2 n'est pas n'importe quelle pandémie. Ce n'est pas un événement rare à l'image du fameux « cygne noir » de crises qui, dit-on, ne surviennent qu'une fois par siècle. Cela marque au contraire l'entrée dans une nouvelle ère, de l'Anthropocène, dans laquelle les crises sanitaires et le changement climatique feront partie du quotidien de l'humanité. Considérées par certains économistes comme un choc exogène, ces pandémies apparaissent en réalité endogènes à l'économie mondiale. Les humains pénètrent de plus en plus au cœur des forêts et sont plus étroitement en contact avec les virus de la faune. En détruisant la biodiversité et la variété des espèces tout en favorisant les monocultures et l'élevage industriel (espèces végétales ou animales spécialement sélectionnées pour une production à grande échelle), ils détruisent ce qui constitue une barrière naturelle à la propagation de ces différents virus (Epstein, 2001; Rodo et al., 2013 ; Wu et al., 2016). De plus, la mondialisation reliant toutes les zones de la planète, par les voies ferrées, maritimes et aériennes, accentue ces effets (Coriat, 2020). Aujourd'hui, l'enjeu majeur est, de lutter contre la montée des inégalités sociales de revenus et d'actifs économiques

(Piketty, 2013, 2019) induite par le nouveau management public et l'affirmation de l'idéologie propriétaire, et de protéger les grands biens communs, les forêts, les mers, la biodiversité, les pôles..., face à l'extractivisme qui organise leur destruction. En détruisant la nature, on court aux pires catastrophes induites par le changement climatique et le déploiement d'épidémies et de pandémies (Epstein, 1999 ; Botzen et al., 2020 ; Manzenedo & Manning, 2020).

Il s'agit donc désormais de transformer ces grands biens communs qu'Elinor Ostrom appelle des "communs", c'est-à-dire des réservoirs communs de ressources dotés d'une gouvernance qui assure leur pérennité et leur intégrité. En effet, la théorie des communs, développée par les travaux d'Ostrom (1990) et de ses disciples a montré la pertinence de la gouvernance ainsi que l'utilité sociale de la production de biens partagés et gérés conjointement. Elle a radicalement contesté la thèse de Hardin de la malédiction des biens communs tout en prenant le contrepied de la théorie des droits de propriété initiée par Alchian et Demsetz (1972). En ce sens, les critères de rivalité (la consommation du bien par un individu impacte négativement la consommation du bien par un autre individu) et d'exclusion (concernant l'accès à la ressource) prennent une dimension complètement différente dans la mesure où les règles de la gouvernance des biens communs visent précisément à concilier utilisation et préservation de la ressource. Comme le montre cependant Coriat (2015), l'accès exclusif et privé aux ressources s'est accru au cours des dernières décennies, en particulier sur les connaissances et la technologie ; la manifestation la plus tangible étant la montée en puissance des brevets en sciences de la vie ou des logiciels. L'importance croissante des droits privés exclusifs sur les ressources productives et les biens et services essentiels conduit selon Heller (1998) à une "tragédie des anticommons". Pour préserver l'intérêt collectif, il s'avère dès lors nécessaire de garantir et de développer un accès ouvert et partagé aux biens et ressources essentiels, notamment à travers le domaine public ou la production par les communs. Diverses formes de production de biens communs ont été déployées au cours des dernières décennies pour offrir des alternatives aux droits de propriété exclusifs et pour permettre cet accès ouvert et partagé. C'est notamment le cas des technologies ouvertes et des logiciels libres. La coproduction de biens publics par des organisations publiques et de l'économie sociale et solidaire (ESS) est une autre manière d'exprimer la mutualisation des ressources pour produire des biens publics (CIRIEC, Bance, 2018). Les activités historiques des organisations de l'ESS, mises en œuvre de diverses manières à travers le monde, permettent également de mettre des ressources productives et/ou des biens et services à la disposition d'un plus ou moins grand nombre de bénéficiaires. Le déploiement de communs conduit à une analyse de leurs caractéristiques et de la manière dont les parties prenantes sont impliquées dans leur activité, expliquant comment elles contribuent ou peuvent contribuer à un accès ouvert et partagé aux ressources ou aux biens et services, en particulier s'ils sont essentiels. Elle conduit également à clarifier les formes de gouvernance à l'œuvre afin de saisir leurs apports et potentialités en termes de production élargie de biens publics ou communs. Cela amène à spécifier les caractéristiques des nouvelles formes d'organisations qui permettent d'impliquer conjointement et plus largement les parties prenantes dans la gouvernance. Il s'agit aussi d'examiner les répercussions économiques et les perspectives d'avenir des pratiques de gestion conjointe des ressources. Enfin, il est utile d'expliquer la capacité contributive de ces gouvernances à l'émergence de nouveaux paradigmes d'action collective, notamment

à travers des collaborations entre ou avec les pouvoirs publics. Depuis une dizaine d'années, plus précisément depuis qu'Elinor Ostrom a reçu le prix Nobel d'économie en 2009, la notion de communs est ainsi une littérature en plein essor.

Dans ce numéro spécial, sept articles contribuent à mettre en évidence le déploiement récent de communs sous diverses formes et leurs modalités. Ils montrent en effet que la gouvernance de différents types de ressources (alimentaires, naturelles, travail ou monétaires) par les communs est foncièrement une nouvelle approche de la gestion publique, qui favorise l'implication des acteurs directement concernés.

2 La variété de formes complémentaires de biens communs : une nécessité pour la production et la préservation d'un accès ouvert et partagé aux biens publics essentiels

Les différentes études et cas illustratifs présentés dans ce numéro spécial prouvent que la capacité des acteurs (locaux) à s'auto-organiser pour "gouverner" diverses formes de ressources communes permet, en produisant un système de règles adapté au contexte local, de garantir une exploitation durable, que ni l'État ni le marché ne peuvent assurer.

2.1 Contexte et liens entre communs et l'économie sociale et solidaire

Les deux premiers articles de ce numéro spécial rappellent les principes historiques, géographiques, économiques et juridiques du principe des communs ainsi que le retour de ce thème au premier plan de la recherche actuelle. Les deux recherches établissent un lien entre les pratiques et les institutions propres à l'ESS et les propriétés des biens communs. Dans la lignée de Federici (2012), Fournier (2013), Linebaugh (2009) et Bollier (2016), les auteurs de ces deux premiers articles estiment que les biens communs peuvent être des moteurs de transformation sociétale. Le terme politiquement stratégique de communalisation (ou "communing") donne à la gouvernance des ressources communes le sens d'un processus social d'adaptation (par tâtonnements) qui peut potentiellement remettre en cause la logique dominante du profit du capitalisme.

Dans l'article de Salustri, *Social and solidarity economy and social solidarity commons: Towards the (re)discovery of an ethic of the common good?*, l'auteur démontre la dynamique des communs et leur nature multidimensionnelle à travers un aperçu de la littérature récente mais aussi plus ancienne ; il rappelle qu'ils ont souvent été détenus et gérés en commun selon des règles et des normes communes. L'auteur introduit ensuite le concept de Communs Sociaux et Solidaires (CSS), définis comme « toutes les pratiques relationnelles qui contribuent à l'accumulation et à la régénération d'un capital humain et social (entre autres) critique ». En raison du caractère intangible et de la nature difficilement quantifiable de ces CSS, il note qu'il existe un risque que les choix intéressés soient préjudiciables à leur réalisation (en raison de la fragilité intrinsèque des intérêts collectifs due aux possibilités de se comporter en passager clandestin, aux asymétries d'information et au manque de coercition par exemple). Pour parer à cette éventualité et restaurer une fructification équitable et générative de ces CSS, il souligne le rôle potentiel de l'ESS et de ses institutions. Il pense principalement aux coopératives qui peuvent

« avoir droit à leur propriété communautaire et donc faire payer la violation des droits de propriété communautaire sur les ressources par des activités de tiers qui peuvent limiter ou endommager le CSS détenu par la communauté ». Mais les organisations à but non lucratif font également partie intégrante de l'équation. En effet, le texte se termine en donnant quelques exemples italiens où les organisations de l'ESS jouent un rôle fondamental dans l'ancrage des pratiques de communalisation aux besoins fondamentaux et quotidiens des personnes, en se concentrant sur les actions de solidarité et leur importance pour leur pérennité. Il conclut que même si les institutions de l'ESS sont nécessaires pour favoriser une éthique du bien commun, elles pourraient toutefois ne pas suffire : les personnes axées sur leur intérêt personnel pourraient ne pas participer aux pratiques de communisation, car elles pourraient ne pas internaliser pleinement les avantages obtenus (par exemple pour les contraintes obligatoires).

Le second article écrit par Guttman, *Commons and cooperatives: A new governance of collective action*, commence par noter que les problèmes d'environnement et d'inégalité restent non résolus malgré la croissance du secteur de l'ESS. Ils continuent même de s'intensifier. Face à ce constat, l'auteur estime qu'il est possible, grâce à un système de gouvernance clairement défini, de permettre des choix collectifs plus efficaces/efficaces que ceux obtenus par la logique de profit du capitalisme. Ces réponses communautaires par lesquelles les acteurs sociaux peuvent se regrouper en tant que troisième force entre le marché et l'État peuvent conduire à une meilleure défense de l'intérêt public et de la justice sociale. Ce deuxième article apporte une réponse à la question de savoir comment les formes de gouvernance déployées avec les communs permettent d'élargir la coopération entre acteurs ou entre organisations afin de transformer la société. Pour cela, l'auteur analyse la complémentarité entre les huit "principes de conception" d'Ostrom et les sept "principes de coopération" de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) afin d'appeler à de nouvelles formes de gouvernance dans une organisation. Cette approche combinatoire apporte une nouvelle forme de biens communs et donc de gouvernance dans le partage des ressources, des biens et des services essentiels. L'idée de combiner les biens communs et les coopératives (malgré les différences en termes d'objectifs et de modes de fonctionnement respectifs) comme moyen de renforcer la *Troisième Voie* entre le marché et l'État est la principale valeur ajoutée de ce deuxième article. Trois études de cas basées sur des expériences réelles de formation de telles alliances éclairent plus encore le potentiel que celles-ci représentent pour leurs participants engagés en tant que modes complémentaires d'organisation anticapitaliste.

2.2 Études approfondies sur le déploiement de différents types de communs

Les quatre articles suivants illustrent le déploiement de nouvelles formes de biens communs. Trois études qualitatives et une étude quantitative démontrent la résilience de ces nouvelles formes d'organisations. Que ce soit dans la gestion des ressources humaines, alimentaires, naturelles ou financières, chaque texte démontre que la capacité des acteurs (locaux) à s'auto-organiser pour "gouverner" ces ressources communes, en produisant un système de règles adapté au contexte local, permet d'assurer une exploitation durable.

Le troisième papier écrit par Charmettant and Renou, *Cooperative conversion and communalization: Closely observed interactions between the material and the mental*,

rappelle que divers auteurs, dont Elinor Ostrom mais aussi plus récemment Nyssens et Petrella (2015), ont montré que la forme juridique de la coopérative présente de nombreuses caractéristiques d'un Commun. Cette recherche est particulièrement intéressante car elle met en évidence la Conversion en Coopérative (CC), par laquelle les entreprises conventionnelles deviennent des entreprises gérées par les salariés (LMF), et la considère de manière dynamique comme un processus de communalisation. Après avoir fourni des données globales qui permettent de comprendre l'importance (relative) du phénomène en France, les trois types de conversion sont présentés (reprise d'une SA en liquidation, CC d'une SARL cédée par un ancien PDG et conversion d'une association sans but lucratif en LMF après le développement d'une entreprise commerciale) ; bien que dans l'enquête de terrain menée sur six entreprises impliquées dans la CC, seuls les deux premiers cas sont rencontrés. Ces études approfondies et détaillées des différents processus de communalisation (en termes de propriété des actifs, d'organes de décision, de formes de gestion et de modalités de rémunération, entre autres) font l'originalité et la valeur ajoutée de cette troisième contribution. Des obstacles à ces conversions existent et l'importance de la nature éthique de l'action collective apparaît évidente. Les auteurs soulignent également qu'au-delà des coopératives en conversion, toutes les organisations collectives sont confrontées à des questions sur leur devenir collectif et la position de l'individu dans le collectif. Cette situation n'est qu'exacerbée dans les processus de CC. L'une des principales conclusions de cette recherche est qu'« une CC peut être créée avec succès si les processus constitutifs sont cohérents avec l'objectif global ». La route est aussi importante que la destination.

Lapoutte explore un nouveau type d'organisation dans le quatrième article *Résilience d'une méta-organisation : le cas d'un commun de l'alimentation*. Elle y traite de la question de l'alimentation comme un bien commun, aborde le concept de méta-organisation (MO : organisations ou associations dont les membres sont eux-mêmes des organisations) et leur rôle dans la gouvernance de l'innovation durable. En étudiant un conseil local de politique alimentaire situé sur le territoire de la ville de Lyon, l'auteure tente de vérifier la capacité de résilience d'une MO portant un projet de biens communs alimentaires. En effet, la question de l'alimentation durable et, en corollaire, de la gouvernance alimentaire des territoires est devenue un enjeu majeur pour les groupes réunissant des partenaires publics et privés, généralement de la société civile. L'intérêt particulier de cette recherche est double. Tout d'abord, l'auteure présente les résultats d'une étude qualitative d'une forme d'organisation rarement analysée dans la littérature. Deuxièmement, en partant de la théorie de Weick (1993) et de la théorie ancrée, elle aborde la relation entre la résilience des MO et la transformation sociale. L'analyse montre que le contexte dans lequel opère la MO de Lyon implique des formes de résilience contrastées : une bonne capacité d'absorption des chocs externes, un bon renouvellement des activités mais une appropriation encore limitée. Limitée car la formalisation de la MO est extrêmement souple pour permettre une liberté d'action mais ne permet cependant pas vraiment aux acteurs associatifs de se situer et à la gouvernance collective de s'exercer. Ce texte contribue donc à la connaissance des MO de type "policy-shaper", c'est-à-dire contribuant à l'élaboration des politiques publiques. Enfin, la recherche conclut en montrant comment l'ESS et les pouvoirs publics se rassemblent autour de ce commun alimentaire, ce qui souligne la diversité institutionnelle dans le développement des communs.

Le cinquième article traite d'un objet plus classique de la théorie des biens communs,

celui de la problématique des ressources naturelles, en l'occurrence les forêts et les pâturages roumains. Dans *Elements of the institutionalization process of the forest and pasture commons in Romania as particular forms of social economy*, Opincaru étudie la transition et les difficultés de ces biens (communs naturels historiques) qui sont redevenus la propriété privée de formes associatives nouvellement établies (par un processus d'institutionnalisation de communs) après la chute du régime communiste. Dans le cas des forêts et des pâturages communs roumains, le principal problème potentiel pour la ressource est le manque de clarté et de cohérence du cadre juridique régissant la gestion de la ressource ainsi que les droits de propriété. En approfondissant la recherche économique sur la base de la comparaison faite par Nyssens et Petrella (2015) sur l'ESS et les biens communs, l'auteure rappelle que les biens communs roumains sont organisés en associations, qui peuvent obtenir des revenus élevés grâce à leurs activités économiques. En mettant l'accent sur la possibilité de faire des profits mais en les plaçant après le service aux membres du groupe, elle propose d'établir le lien avec les principes de l'ESS. D'autres similitudes existent, telles que la répartition des bénéfices à la communauté, l'autonomie relative par rapport à l'État et le processus de prise de décision (même s'il ne s'agit pas toujours du principe une personne – un vote). L'auteur souligne que le principe de l'adhésion ouverte est la grande différence entre l'ESS et les communs (en particulier les communs naturels roumains). Basé sur la combinaison d'une lecture détaillée de divers textes juridiques et de l'analyse de 328 entretiens réalisés avec des membres de conseils d'administration de communs du pays, l'article contribue à la compréhension de la manière dont la politique au sens large, les politiciens et les autorités publiques affectent les pratiques locales de gestion des ressources naturelles. La surexploitation des ressources est peu probable car, avec la propriété collective, on essaie de préserver la ressource des membres pour l'avenir. Cependant, l'auteur conclut sans équivoque sur la lenteur du processus : étant donné le cadre juridique peu clair et le manque de compréhension des autorités concernant les communs, ils restent vulnérables aux personnes externes qui pourraient être amenées à se les approprier et à les vendre. Ce risque est accentué par le manque de capacité actuel à introduire des changements juridiques qui pourraient protéger ces biens communs.

Dans le sixième article intitulé *Do socially motivated self-help groups perform better? Exploring determinants of micro-credit groups' performance in Eastern India*, Pal et Singh abordent la question des biens communs financiers et en particulier les initiatives de microcrédit basées sur des groupes dans les économies en développement. Les groupes d'entraide (SHG) sont des formes spécifiques d'organisations de microfinance en Inde. L'objectif de l'article, qui est d'appliquer l'analyse par enveloppement des données (DEA) aux SHG afin d'évaluer la performance des SHG indiens, est innovant pour deux raisons. D'une part, parce que le rôle causal de la motivation du groupe à poursuivre des objectifs sociaux n'a pas été exploré auparavant, d'autre part parce que les liens entre l'efficacité et la motivation intrinsèque sont explorés par le biais d'une approche DEA originale (*two-stage double bootstrapped*). En effet, la plupart des travaux sur la mobilisation de la méthode DEA se sont concentrés sur les institutions de la microfinance, qui sont de grandes structures comparables à des micro-banques ou même des banques de microfinance. Les SHG sont quant à eux des groupes de 15 à 20 personnes fonctionnant en totale autonomie, dont la majorité des membres sont des femmes. Ces groupes gèrent les revenus et l'épargne des membres et n'accordent des prêts qu'aux membres du

groupe. Outre la poursuite de leur orientation économique, les SHG cherchent à transformer systématiquement leurs communautés respectives, en mettant en place différents régimes de protection sociale et en sensibilisant aux questions sociales. Cet article souligne également l'évolution continue du nombre de SHG et l'importance du refinancement que les banques leur apportent. Les données ont été recueillies auprès de 51 SHG situés en Inde orientale. Les résultats empiriques mettent en évidence une faible performance financière, mais compensée par une bonne performance sociale, où la motivation joue un rôle significatif et positif. C'est sur cette dimension que l'article se distingue des travaux publiés sur la question. Les auteurs apportent une réelle valeur ajoutée en affirmant que « les groupes de microcrédit ne peuvent pas contribuer durablement en tant qu'alternative viable aux moyens traditionnels d'accès au crédit s'ils se contentent d'offrir des formes innovantes de financement et de consommation ». Ils soulignent leur besoin d'être socialement alignés pour mieux servir la communauté et contribuer à la performance globale du groupe tout en galvanisant la gestion communautaire des ressources.

Le dernier chapitre de ce numéro spécial, *Public good, collective action and financial regulation*, traite de l'un des paradigmes essentiels de l'action collective : la régulation et la stabilité du système financier. Ülgen présente ici la régulation financière comme une thématique placée à la frontière de la recherche des biens publics et des communs. Une telle réflexion est très utile car elle fait le lien entre la pensée ostromienne et l'économie publique des marchés financiers. L'auteur développe deux thèmes principaux qui sont, chacun séparément, des questions économiques fondamentales et très larges: (1) l'instabilité financière; (2) l'action publique sur les biens publics. Partant du constat que la régulation des finances publiques a cédé la place depuis les années 1980 à l'autorégulation et à la prolifération des innovations financières (conduisant à de multiples instabilités mais aussi à la crise de 2007–08), l'auteur commence par rappeler que la stabilité financière, condition nécessaire à la continuité des relations financières, doit être considérée comme un problème d'action collective. L'efficacité sociale des marchés financiers fait en effet l'objet de nombreux débats et l'idée de « trop de finance » est largement évoquée ainsi que celle du sophisme de l'autorégulation. Il propose donc de l'examiner sous l'angle de la littérature sur les biens communs et les biens publics, en soulignant le caractère non exclusif et non rival de la stabilité financière. Il souligne l'ambivalence de l'économie monétaire actuelle où coexistent les décisions de financement par la dette privée qui provoquent la création de monnaie et les opérations financières qui y sont liées avec la nécessité de mécanismes supra-individuels pour permettre à l'argent de circuler dans la société. Cela conduit à une opposition classique «privé contre public». Cependant, en raison des limites endogènes des actions individuelles et de la nature systémique des instabilités qu'elles provoquent, cela appelle une action collective qui demande un cadre de supervision publique par le biais d'une macro-régulation en dehors du marché afin de permettre à l'économie de fonctionner de manière viable. L'auteur conclut qu'il faut créer une capacité d'organisation et de supervision publique des marchés qui serve de pont entre les individus et la société. L'auteur évoque à cet effet les politiques macro-prudentielles et préventives qui pourraient être développées comme des alternatives cohérentes dans la recherche d'une plus grande stabilité systémique.

Pour conclure, on insistera sur le fait que la diversité des biens communs, l'utilité de leur gouvernance pour l'action collective, l'accès ouvert et partagé aux ressources productives et aux biens et services essentiels qui sont décrits dans ce numéro spécial, ne se limitent pas aux thèmes d'études qui sont présentés. D'autres secteurs avaient été envisagés comme objet d'étude lors de l'appel à contributions, notamment la santé ou le numérique. Avec la pandémie et la recherche sur les vaccins, des voix se font entendre pour appeler à des nationalisations dans le secteur pharmaceutique. C'est une option pour limiter l'influence grandissante de ce qu'on appelle aujourd'hui la "big pharma" et sa soif effrénée aux profits tournant le dos à la production de biens publics mondiaux. Le but est d'abord d'en faire un commun. En d'autres termes, il s'agit de faire en sorte que l'orientation de la recherche et de ses moyens soit décidée collectivement, par les utilisateurs, les scientifiques, les pouvoirs publics et les producteurs dans une forme de propriété partagée qui assure l'accès de tous, notamment des plus pauvres, aux biens produits. Cela existe déjà dans d'autres domaines, tels que les communs du numérique, qui se réfèrent à une catégorie de biens ou de ressources qui diffèrent fondamentalement de la catégorie phare des biens communs naturels ou terrestres, ne serait-ce que parce qu'ils se rapportent à des ressources immatérielles auxquelles les classifications originales des communs ont peu ou pas d'application. Internet ne fonctionnerait pas ou très différemment sans un grand nombre de logiciels libres qui sont "communs". Aujourd'hui, avec le confinement, Zoom a doublé son chiffre d'affaires et quadruplé le nombre d'entreprises utilisatrices, mais en utilisant des dizaines de logiciels libres fabriqués dans le monde des communs. Le développement de Linux est également financé par de grandes entreprises privées comme Dell, Microsoft, Google qui ont compris que pour gagner de l'argent, il leur faut une base commune, sophistiquée, riche, qui ne peut être développée qu'en commun. Cependant, nous partageons le point de vue d'Alix et al. (2021) selon lequel, aujourd'hui, la tendance est d'inclure un ensemble excessivement large d'activités dans ce terme des communs, le confondant le plus souvent avec l'économie dite collaborative ou participative. C'est particulièrement flagrant dans le domaine des plateformes numériques. Elles prennent une place grandissante dans notre manière de consommer, produire, déplacer et échanger... tout en excluant une part conséquente de la population aux bénéficiaires de cette nouvelle économie. Si les droits de l'homme ne sont pas respectés et que les besoins de base ne sont pas satisfaits, une large proportion d'individus peut ne pas avoir accès aux avantages offerts par ces "communs numériques".

Malgré le déploiement d'une diversité de communs, face à l'influence croissante des activités lucratives (sur le net et ailleurs) dans le contexte de la mondialisation des marchés et de la baisse des capacités d'intervention économique des États, une forte mobilisation de la société civile semble nécessaire afin de préserver et de promouvoir un accès ouvert et partagé aux ressources communes. Dans cette perspective, il serait foncièrement utile de mettre en place des organes de démocratie participative tels que des conseils de citoyens (Bance & Chassy, 2018), pour évaluer l'importance de ces communs. Ils refléteraient les attentes des populations (comme dans le cadre de la conférence citoyenne sur le climat qui s'est tenue en France en 2020) en émettant des recommandations à respecter par les pouvoirs publics.

Références

Alchian, A., & Demsetz, H. (1972). Production, information costs, and economic organization. *The American Economic Review*, 62(5), 777– 795.

Alix, N., Perret, F., & Séguy, B. (forthcoming). Les Plateformes coopératives : des modèles innovants d'économie sociale dans une société du numérique. In P. Bance & J. Fournier (dir.), *Numérique, action publique et démocratie*. Presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH).

Bance, P., & Chassy, A. (2018). Citizen advisory committees: a tool to remedy the shortcomings of the contingent valuation method within the system of multi-level governance? *International Journal of Public Administration*, (IJPA), Aug, 685– 695, Retrieved from <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02910727v1>.

Bollier, D. (2016). Commoning as a transformative social paradigm. *The Next System Project* (blog), 28 April. Retrieved from <https://thenextsystem.org/commoning-as-a-transformative-social-paradigm>.

Botzen, W., Duijndam, S., & van Beukering, P. (2020). Lessons for climate policy from behavioral biases towards COVID-19 and climate change risks. *World Development*, 137, 105214.

CIRIEC, Bance, P. (dir.) (2018). Providing public goods and Commons. Toward a paradigm shift of public action ?. <http://www.ciriec.uliege.be/publications/ouvrages/providing-public-goods-and-Commons/>.

Coriat, B. (2015). *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Les Liens qui Libèrent.

Coriat, B. (2020). *La pandémie, l'Anthropocène et le bien commun*. Editions Les Liens qui Libèrent.

Dardot, P., & Laval, C. (2014). *Communs, Essai sur la révolution au XXe siècle*. La Découverte.

Epstein, P. (1999). Climate and health. *Science*, 285(5426), 347– 348.

Epstein, P. (2001). Climate change and emerging infectious diseases. *Microbes and Infection*, 3, 747– 754.

Federici, S. (2012). Feminism and the politics of the commons. In D. Bollier & S. Helfrich *The wealth of the commons: A world beyond market and state*. Leveiler Press.

Fournier, V. (2013). Commoning: On the social organisation of the commons. *Management*, 16, 433– 453.

Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243– 1248.

Heller, A. (1998). The tragedy of the antiCommons: property in the transition from Marx to markets. *Harvard Law Review*, 111(3), 621– 688.

Linebaugh, P. (2009). *The Magna Carta manifesto: Liberties and commons for all*. University of California Press.

Manzanedo, R., & Manning, P. (2020). COVID-19: Lessons for the climate change emergency. *Science of the Total Environment*, 742, 140563.

Nyssens, M., & Petrella, F. (2015). The social and solidarity economy and Ostrom's approach to common pool resources: Towards a better understanding of institutional diversity? In J.-L. Laville, D. Young, & P. Eynaud (eds), *Civil society, the third sector and social enterprise: Governance and democracy* (pp. 1– 17). Routledge.

Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

Piketty, T. (2013). *Le capital au XXI^e siècle*. Le Seuil

Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Le Seuil.

Rode, X., Pascual, M., Doblas-Reyes, F. J. et al. (2013). Climate change and infectious diseases: Can we meet the needs for better prediction? *Climatic Change*, 118, 625– 640.

Weick, K. (1993). The collapse of sensemaking in organizations: The Mann Gulch disaster. *Administrative Science Quarterly*, 38, 628– 652.

Wu, X., Lu, Y., Zhou, S. et al. (2016). Impact of climate change on human infectious diseases: Empirical evidence and human adaptation. *Environment International*, 86, 14– 23.